

<http://dunant-evreux-col.spip.ac-rouen.fr/?ppms-2019-que-faire-en-cas-d-accident-de>



# PPMS 2019 : que faire en cas d'accident de transport de matières dangereuses ?

- La vie du collège -



Date de mise en ligne : jeudi 31 octobre 2019

Date de parution : 19 novembre 2019

---

Copyright © Collège Henri Dunant - Tous droits réservés

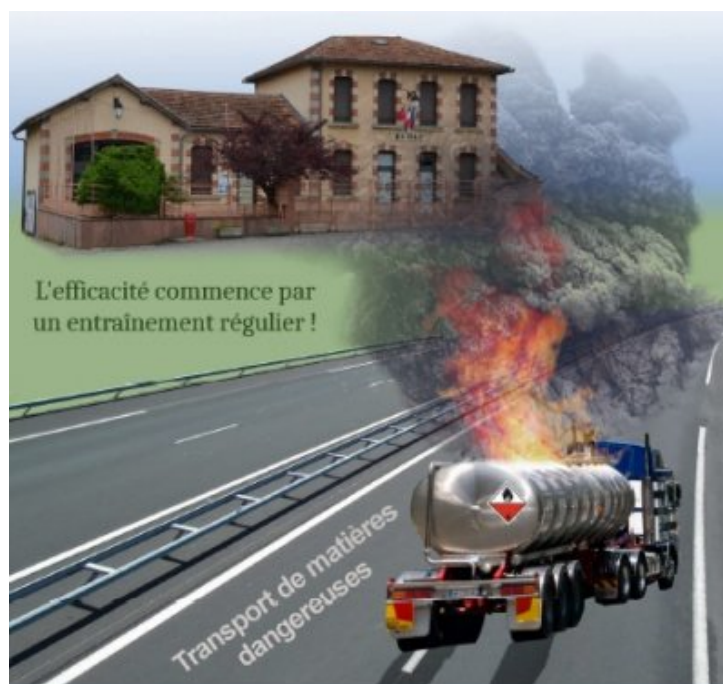
---

Dans le cadre du développement de la culture du risque, le rectorat et les préfetures de l'Eure et de la Seine-Maritime organisent une nouvelle édition de la journée de mise en oeuvre des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) : que faire en cas d'accident de transport de matières dangereuses ?

### Sommaire

- [Le confinement](#)
- [Le transport de matières \(...\)](#)
- [Les risques pour la population](#)
- [Les risques en Normandie](#)
- [La prévention du risque](#)
- [Que faire en cas d'accident de](#)
- [Que doivent faire les parents](#)
- [Pour aller plus loin](#)

Le PPMS aura lieu le mardi 19 novembre 2019 à 10h00.



La situation générale au matin est celle d'un **accident impliquant un camion-citerne transportant des matières dangereuses**. Le véhicule se renverse sur la chaussée avec son chargement de produits toxiques non loin de l'établissement scolaire. À 10h, un nuage toxique sans risque d'explosion est poussé par les vents dans la direction de l'établissement ...

## Le confinement

Face au risque lié à la présence d'un nuage toxique, le déclenchement du PPMS implique la **mise en sécurité des élèves et du personnel de l'établissement dans un espace qui a été préalablement identifié en fonction de son exposition et de la qualité de son isolation.**

Ce **confinement** va au-delà de la simple mise à l'abri et implique de réaliser certaines actions qui permettront de limiter la concentration de produit toxique à l'intérieur :

- ▶ fermeture des portes et des fenêtres,
- ▶ arrêt des climatisations et des ventilations,
- ▶ utilisation de ruban adhésif, de serpillières ou de films en plastique pour obturer les ouvertures du local de confinement, etc.
- ▶ Écoute de la radio (*France Bleu Haute-Normandie*).

- FRÉQUENCE France Bleu : 89.5 ou 101.1 MHz
- FRÉQUENCE France Info : 150.5 MHz
- FRÉQUENCE France Inter : 88.5 MHz
- FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : 89.5 ou 101.1MHz

Un **kit de confinement** doit être rangé en permanence dans les locaux de mise à l'abri. Son contenu peut varier en fonction de la configuration des lieux, mais on y trouvera en général :

- une **radio à piles** ;
- une **lampe de poche** avec des piles de rechange ;
- de l'**eau potable** si aucun point d'eau n'est accessible ;
- le **matériel servant à obturer les ouvertures** : rubans adhésifs, chiffons, serpillières, films en plastique, ciseaux, etc.
- une **trousse de premiers soins**.

**Attention**, dans notre cas, l'alerte sera donnée par une sonnerie. De plus, nous nous tiendrons informés en écoutant la radio !

## Le transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (ou risque TMD) résulte de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs ou canalisations, etc.).

Les vecteurs de transport de ces matières dangereuses sont nombreux : routes, voies ferrées, mer, fleuves, canalisations souterraines et, moins fréquemment, transport aérien.

Notre collège est à **proximité de la N154** qui mène à Rouen.

## Les risques pour la population

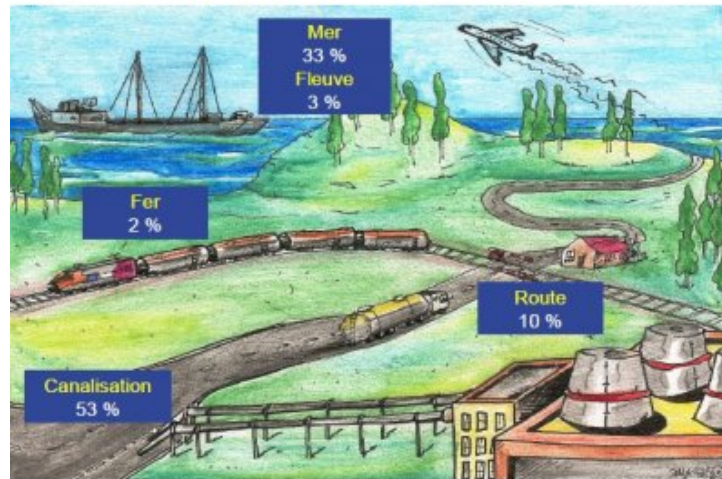
Les produits transportés étant les mêmes que ceux employés ou fabriqués au sein des entreprises industrielles, les dangers et conséquences résultant d'un accident de transport de matières dangereuses sont identiques à ceux

rencontrés dans le cadre du risque industriel (**explosion, incendie, émission d'un nuage toxique**) ou du risque nucléaire (risque radiologique).

**L'industrialisation de la région** a conduit à la **multiplication des différents vecteurs de transport et des risques associés** : plusieurs dizaines de millions de tonnes de matières dangereuses sont transportées annuellement dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

## Les risques en Normandie

### Le trafic TMD en Normandie



Les **transports par voie routière** permettent d'assurer les échanges au sein des **industries** (petites, moyennes ou grandes), l'approvisionnement des **stations services** en carburant ou des coopératives agricoles en **produits phytosanitaires**. Les **livraisons de gaz naturel et de fuel domestique** sont également effectuées par le transport routier. En conséquence, **toutes les communes peuvent être concernées par les risques liés au transport de matières dangereuses**.

Les **axes Paris-Cherbourg et Paris-Le Havre** sont les principaux vecteurs du risque TMD par **voie ferrée**. D'autres gares réalisent des opérations de manutention et sont autant de sites à risques particuliers.

Le **tissu dense des industries chimiques et pétrolières de la vallée de la Seine** fait de ce **fleuve** un vecteur très important pour le transport de toutes sortes de marchandises (hydrocarbures divers, produits chimiques, propane, butane, ammoniac, liquides inflammables, explosifs...). Les barges d'hydrocarbures et de gaz de pétrole liquéfié destinées à approvisionner les dépôts de la région parisienne constituent 80 % du trafic de matières dangereuses en Seine.

Enfin, les **conduites sous pression**, de diamètre variable, déplacent de façon continue ou séquentielle des **fluides ou des gaz liquéfiés**. Ces canalisations sont principalement utilisées pour véhiculer du **gaz naturel**, des **hydrocarbures** et des **produits chimiques**.

**Quelques exemples dans des établissements de l'académie de Rouen :**

- ▶ Évacuation de 3 écoles et d'un lycée du Havre le 04/10/2001 à la suite d'un feu sur un camion transportant des bouteilles de silane.
- ▶ Mise à l'abri d'élèves dans le hall du lycée Le Corbusier de St Etienne du Rouvray et hospitalisation de 13 élèves

le 17/10/2007 à la suite de la chute d'un bidon de 5L d'acide chlorhydrique d'une bétonnière.

- ▶ Évacuation du lycée Val de Seine de Grand Quevilly (et confinement d'une dizaine d'internes) le 03/03/2017 à la suite d'un accident de camion transportant du propane.
- ▶ Fuite de gaz - rupture d'une canalisation lors de travaux :
  - Confinement de l'école Marie Houdemare de Rouen le 10/09/2018
  - Confinement puis évacuation (regroupement dans la mairie et la salle polyvalente) d'une école maternelle et d'une halte-garderie à Saint-Nicolas-d'Aliermont le 01/03/2019

## La prévention du risque

Une réglementation stricte est en place depuis de nombreuses années pour chacun des vecteurs de transport. Ces textes réglementaires (arrêtés, règlements, accords...) ont pour but d'organiser un dispositif de mesures préventives le plus complet possible.

Parmi les mesures préventives, on peut citer :

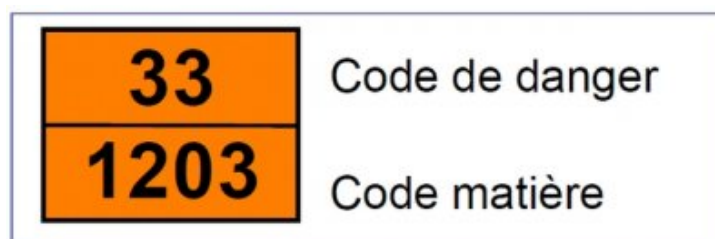
- la formation obligatoire de tous les conducteurs routiers de TMD ou de bateaux fluviaux ;
- les prescriptions techniques imposées dans la construction des véhicules, wagons, citernes, etc. ;
- les contrôles techniques des équipements de sécurité des moyens de transport ;
- la spécialisation des conditionnements selon la nature des substances transportées ;
- la réglementation particulière de la circulation et du stationnement des véhicules ;

### La signalisation

Tous les moyens de transport de matières dangereuses doivent comporter un **dispositif visuel d'identification**. Cette signalisation permet aux services de secours d'identifier à distance la marchandise transportée et les risques sous-jacents en cas d'accident.

Elle comprend :

- ▶ un **panneau orange rétro-réfléchissant**, placé à l'avant et à l'arrière ou sur les côtés d'une unité de transport, indiquant en haut le « code danger » (permettant d'identifier le danger) et en bas le code matière (permettant d'identifier la matière transportée).





**83** (8 = corrosif et  
3 = inflammable)  
**1715** (= anhydride  
acétique)

Premier chiffre du code danger Danger principal	Deuxième et troisième chiffres Dangers secondaires et subsidiaires
0	Absence de danger secondaire
1	Matière explosive
2	Gaz comprimé
3	Liquide inflammable
4	Solide inflammable
5	Matière comburante ou peroxyde
6	Matière toxique
7	Matière radioactive
8	Matière corrosive
9	Danger de réaction violente ou spontanée
X	Danger de réaction violente au contact de l'eau

- une **étiquette de danger**, en forme de **losange** posé sur la pointe, reproduisant le symbole de danger relatif au chargement :





# Que faire en cas d'accident de transport de matières dangereuses ?

## AVANT L'ACCIDENT

- ▶ **Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses** : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.
- ▶ **Connaître les risques et les consignes.**

## PENDANT L'ACCIDENT

Une vidéo de la Croix rouge : *Se préparer face à un risque chimique*

Une vidéo : *En cas d'alerte, mettez-vous à l'abri !*

**Protéger** : Si vous êtes **témoin** d'un accident TMD, **balisez les lieux** du sinistre avec une **signalisation appropriée** et **faites éloigner les personnes à proximité. Ne pas fumer.**

**Donner l'alerte** : aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).

Dans le **message**, **préciser** si possible :

- le **lieu exact** (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.) ;
- le **moyen de transport** (poids-lourd, canalisation, train, etc.) ;
- la présence ou non de **victimes** ;
- la **nature du sinistre** : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc. ;
- le cas échéant, le **numéro du produit et le code danger** (panneau orange).

**En cas de fuite de produit** :

- ▶ **ne pas toucher** ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact, se laver et, si possible, se changer) ;
- ▶ **quitter la zone de l'accident** : s'éloigner perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique ;
- ▶ **rejoindre le bâtiment le plus proche** et se **confiner**.

Dans tous les cas, **se conformer aux consignes de sécurité diffusées** par les services de secours. **Ne pas téléphoner inutilement** afin de laisser les **lignes libres pour les services de secours. Ne pas diffuser de rumeurs ou d'informations non-vérfiées** sur internet ou les réseaux sociaux.



## APRÈS L'ACCIDENT

Si vous vous êtes mis à l'abri, **aérer le local** à la **fin de l'alerte diffusée par la radio**.

**Sites internet utiles pour s'informer :**

- ▶ Préfectures de l'Eure et de la Seine-Maritime : [www.eure.gouv.fr](http://www.eure.gouv.fr) [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)
- ▶ Ministère de la transition écologique et solidaire : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- ▶ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : [www.normandie.developpement-durable.gouv.fr](http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr)

## Que doivent faire les parents ? les bons réflexes en cas d'accident majeur

**En cas d'alerte** : Signal émis par des sirènes : 3 cycles d'alerte (son montant et descendant). Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes. Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

- ▶ Mettez-vous en **sûreté**. Rejoignez sans délai un **bâtiment**.
  
- ▶ **Écoutez la radio**.
  - FRÉQUENCE France Bleu : 89.5 ou 101.1 MHz
  - FRÉQUENCE France Info : 150.5 MHz
  - FRÉQUENCE France Inter : 88.5 MHz
  - FRÉQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : 89.5 ou 101.1MHz
  
- ▶ **Respectez les consignes des autorités**.
  
- ▶ **N'allez pas chercher votre enfant** pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.

- ▶ **Ne téléphonez pas**. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.
  
- ▶ Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

## Pour aller plus loin :

## Émissions « C'est pas sorcier » sur les risques industriels et les marées noires





*C'est pas sorcier* - Attention usines à risques ! <https://www.youtube.com/watch?v=tNxt4JmyAbc>

- ▶ *C'est pas sorcier* - La marée était en noir (marée noire due au naufrage de l'Erika)  
<https://www.youtube.com/watch?v=mFXzsubgXIM>

## **Vidéo 1 jour - 1 question « C'est quoi une marée noire ? »**

<https://education.francetv.fr/matiere/developpement-durable/ce2/video/c-est-quoi-une-maree-noire>

## **Infographies « Risques industriels » - « Transport de matières dangereuses »**

<http://www.georisques.gouv.fr/articles/infographies-sur-les-risques-majeurs>

## **Escape-game pédagogique sur le risque industriel « Riskape-game »**

Jeu de société à destination des collégiens et lycéens - Dossier pédagogique d'accompagnement :

<http://www.mnle69.fr/riskape-game/>

## **Vidéo sur le transport de matières dangereuses par train en Normandie**

Reportage France3 Haute-Normandie

<https://video-streaming.orange.fr/actu-politique/haute-normandie-le-transports-de-matieres-dangereuses-par-train-CN-T0000019duwr.html>

## **Plaquette Gafforisk « Transport de marchandises dangereuses » / Exposition**

Présentation ludique du risque TMD à travers de questions-réponses

- ▶ Gafforisk Transport de marchandises dangereuses
- ▶ <https://www.iffor-me.fr/sites/default/files/Gafforisk-tmd-web-bd.pdf>  
Exposition risques majeurs (module "risques technologiques")  
<https://www.iffor-me.fr/support/exposition-risques-majeurs>

Pour un emprunt de l'exposition, contacter l'Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement (IFFO-RME) : <https://www.iffo-rme.fr/>

### Fiches pédagogiques MAIF « le risque industriel » - « le transport de matières dangereuses »

<https://www.prevention-maif.fr/les-risques-majeurs/les-risques-technologiques/>

### Livrets d'information du ministère chargé de l'environnement

- ▶ Livret « Le risque industriel » :  
[http://www.side.developpementdurable.gouv.fr/EXPLOITATION/ACCIDR/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=I\\_IFD\\_FICJOINT\\_0071843\\_1&search](http://www.side.developpementdurable.gouv.fr/EXPLOITATION/ACCIDR/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=I_IFD_FICJOINT_0071843_1&search)
- ▶ Livret « Le transport de matières dangereuses »  
[https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/risque/pdf/transport\\_de\\_materieres\\_dangereuses.pdf](https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/risque/pdf/transport_de_materieres_dangereuses.pdf)

### Site RISQUES - Prévention des risques majeurs - « Accident industriel » - « Transport de matières dangereuses »

<https://www.gouvernement.fr/risques/risques-technologiques>

### Sites du ministère chargé de l'environnement

- ▶ Risques technologiques : la directive SEVESO et la loi Risques  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/risques-technologiques-directive-seveso-et-loi-risques>
- ▶ Transport de marchandises dangereuses  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/transports-marchandises-dangereuses>

### GEORISQUES

- ▶ Risque industriel  
<http://www.georisques.gouv.fr/articles/tags/1509>
- ▶ Le risque de transport de matières dangereuses  
<http://www.georisques.gouv.fr/articles/le-risque-de-transport-de-matieres-dangereuses>

## Site de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Normandie)

Risques industriels et naturels

<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/risques-industriels-et-naturels-r6.html>

## Sites des préfectures de l'Eure et de la Seine-Maritime

- ▶ Eure - Sécurité et protection de la population - Risques naturels et technologiques / Nuisances

<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-naturels-et-technologiques-Nuisances>

- ▶ Seine-Maritime - Sécurité civile - Risques naturels et technologiques

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Defense/Securite-civile/Risques-naturels-et-technologiques>

*Post-scriptum*

Source :

<http://www.ac-rouen.fr/personnels/dossiers-communs/sante-et-securite-au-travail/journee-de-mise-en-oeuvre-des-ppms-risques-majeurs-du-15-octobre-2019-238216.kjsp>